

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 971 127

②1 N° d'enregistrement national : 11 00399

⑤1 Int Cl⁸ : A 45 C 13/02 (2012.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 09.02.11.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 10.08.12 Bulletin 12/32.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SA GERLON — FR.

⑦2 Inventeur(s) : CHAPOTARD PHILIPPE.

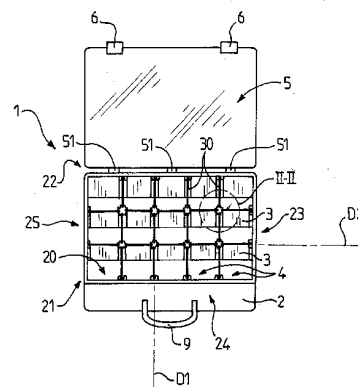
⑦3 Titulaire(s) : SA GERLON.

⑦4 Mandataire(s) : BUREAU DUTHOIT LEGROS ET
ASSOCIES.

⑤4 VALISSETTE A CLOISONS AMOVIBLES.

⑤7 L'invention concerne une valisette (1) comprenant un réceptacle (2) présentant une paroi de fond (20) et quatre parois latérales (21, 22, 23, 24), définissant une ouverture (25), des cloisons (3), amovibles, des moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons, perpendiculairement à ladite paroi de fond (20), aptes à compartimer ledit volume dudit réceptacle (2) en plusieurs cases ouvertes (4), un couvercle (5) articulé au réceptacle (2), permettant dans une position de fermeture, d'obturer simultanément ladite ouverture (25) dudit réceptacle (2) et les ouvertures desdites cases (4), des moyens (6) pour verrouiller ledit couvercle (5) dans ladite position de fermeture.

Selon l'invention, les moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons permettent la mise en place desdites cloisons selon deux directions, D1, D2, notamment perpendiculaires entre elles, et comprennent au moins un élément de connexion (7) fixé à ladite paroi de fond (20) dudit réceptacle (2), d'axe longitudinal perpendiculaire à ladite paroi de fond (20) et présentant plusieurs rainures d'emboîtement (71, 72, 73, 74), parallèles entre elles, réparties autour de l'axe longitudinal dudit élément de connexion (7), chaque rainure d'emboîtement (71, 72, 73, 74) étant apte à recevoir l'extrémité d'une cloison (3).



FR 2 971 127 - A1



L'invention concerne une valisette à cloisons amovibles et trouvera une application particulière pour le rangement et le transport de petits éléments tels que de la visserie (vis, écrous, clous, chevilles, rondelles, ...).

Dans le domaine du bricolage, on connaît des valisettes
5 présentant un réceptacle compartimenté au moyen de cloisons. Ce réceptacle compartimenté forme alors plusieurs cases, ouvertes, permettant de recevoir chacune de petits éléments.

Un couvercle, bien souvent transparent ou translucide, est articulé au réceptacle et permet dans une position de fermeture d'obturer
10 simultanément l'ouverture du réceptacle et lesdites ouvertures des cases. Des fermetures, pivotantes ou à glissières, permettent de verrouiller le couvercle dans la position de fermeture. L'art antérieur connaît également des réceptacles de ce type dans lesquels certaines des cloisons sont amovibles, permettant notamment à l'utilisateur de compartimenter le volume du
15 réceptacle à souhait, en réglant la dimension des cases, selon une direction.

Selon cet état de la technique connu, le réceptacle présente à cet effet plusieurs parois internes, parallèles à l'une des parois latérales du réceptacle, présentant sur leur longueur, en vis-à-vis, des rainures d'emboîtement. Les rainures permettent la fixation amovible de cloisons,
20 perpendiculairement à la paroi de fond du réceptacle, et perpendiculairement au plan desdites parois internes dudit réceptacle. Une telle valisette, à cloisons amovibles, permet ainsi de choisir la dimension des cases, selon une direction seulement. La dimension des cases ne peut donc pas être réglée dans l'autre sens, selon une direction perpendiculaire au plan des parois internes qui sont
25 des parois d'un seul tenant avec le réceptacle de la valisette, obtenues notamment lors du moulage dudit réceptacle.

Le but de la présente invention est de proposer une valisette à cloisons amovibles, permettant la création de cases ouvertes, et dont le dimensionnement des cases peut être réglé de manière plus souple par
30 rapport à l'état de la technique connu.

Un autre but de la présente invention est de proposer une telle

valisette qui peut être fabriquée à moindre coût notamment à partir de pièces plastiques moulées.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est donnée qu'à titre
5 indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

Aussi l'invention concerne une valisette comprenant :

- un réceptacle présentant une paroi de fond et quatre parois latérales, définissant une ouverture,
- 10 - des cloisons, amovibles,
- des moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons, perpendiculairement à ladite paroi de fond, aptes à compartimer le volume du réceptacle en plusieurs cases ouvertes,
- un couvercle, articulé au réceptacle, permettant dans une position de fermeture, d'obturer simultanément ladite ouverture dudit
15 réceptacle et lesdites ouvertures desdites cases,
- des moyens pour verrouiller ledit couvercle dans ladite position de fermeture.

Selon l'invention, lesdits moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons permettent la mise en place desdites cloisons selon
20 deux directions distinctes, notamment perpendiculaires entre elles, comprenant au moins un élément de connexion, fixé de manière amovible à ladite paroi de fond dudit réceptacle, d'axe longitudinal perpendiculaire à ladite paroi de fond, ledit élément de connexion présentant plusieurs rainures d'emboîtement, parallèles entre elles, réparties autour de l'axe longitudinal
25 dudit élément de connexion, chaque rainure d'emboîtement étant apte à recevoir l'extrémité d'une cloison.

Selon des caractéristiques optionnelles prises seules ou en combinaison :

- ledit élément de connexion est fixé à la paroi de fond dudit
30 réceptacle au moyen de parties mutuellement engageantes entre la paroi de fond et ledit élément de connexion ;

- ledit élément de connexion et ledit réceptacle sont des pièces plastiques moulées,

5 - lesdites parties mutuellement engageantes entre la paroi de fond et ledit élément de connexion étant réalisées lors du moulage desdites pièces plastiques moulées ;

- les parties mutuellement engageantes comprennent un pied dudit élément de connexion et un rail de ladite paroi de fond, ledit pied étant apte à être fixé par un mouvement de translation dans ledit rail de ladite paroi de fond ;

10 - ledit rail est constitué par deux ailes dirigées l'une vers l'autre, s'étendant au-dessus d'un orifice de la paroi de fond, ledit pied comprenant deux gorges à l'intérieur desquelles peuvent coulisser lesdites ailes dudit rail ;

15 - le pied présente un alésage pour la fixation par encastrement d'un élément de verrouillage au travers dudit orifice de la paroi de fond, apte à bloquer en translation ledit pied dans ledit rail ;

- selon une autre alternative, lesdites parties mutuellement engageantes forment une fixation baïonnette ;

20 - lesdits moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons peuvent comprendre des rainures d'emboîtement formées sur la surface intérieure des parois latérales dudit réceptacle :

25 - lesdites cloisons peuvent être constituées par des éléments comprenant deux bords parallèles entre eux, destinés à coopérer, au jeu d'emboîtement près, avec lesdites rainures d'emboîtement, lesdits deux bords desdites cloisons présentant une section élargie de dimensions supérieures à l'entrée des rainures d'emboîtement ;

- les rainures d'emboîtement sont au nombre de quatre par élément de connexion, réparties successivement entre elles à 90° autour de l'axe longitudinal dudit élément de connexion.

30 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante accompagnée des figures parmi lesquelles :

4

- la figure 1 est une vue en perspective d'une valisette conforme à l'invention selon un mode de réalisation,

- la figure 2 est une vue de la valisette, telle qu'illustrée à la figure 1, le couvercle en position ouverte,

5 - la figure 3a est une vue de détail du cadre II-II tel qu'illustré à la figure 2,

- la figure 3b est une vue de détail d'une rainure d'emboîtement illustrée à la figure 3a,

- la figure 3c est une vue de détail d'une cloison amovible,

10 - la figure 4a et la figure 4b sont des vues de face et de côté d'un élément de connexion de la valisette telle qu'illustrée à la figure 1,

- la figure 5 est une vue illustrant la fixation de l'élément de connexion illustré aux figures 4a et 4b à la paroi de fond du réceptacle.

Aussi l'invention concerne une valisette qui comprend :

15 - un réceptacle 2 présentant une paroi de fond 20 et quatre parois latérales 21, 22, 23, 24, définissant une ouverture 25,

- des cloisons 3, amovibles,

20 - des moyens 7, 30 pour fixer de manière amovible lesdites cloisons, perpendiculairement à ladite paroi de fond 20, aptes à compartimenter ledit volume dudit réceptacle en plusieurs cases ouvertes,

- un couvercle 5, articulé au réceptacle 2, notamment au moyen de charnières 51, permettant, dans une position de fermeture, d'obturer simultanément ladite ouverture 24 dudit réceptacle 2 et les ouvertures desdites cases 4,

25 - des moyens 6 pour verrouiller ledit couvercle 5 dans ladite position de fermeture.

D'une manière connue en soi, lesdits moyens 6 pour verrouiller le couvercle 5 dans la position de fermeture peuvent être des fermetures pivotantes ou encore des fermetures à glissières.

30 D'une manière générale, les différents éléments constituant la valisette peuvent être en plastique, obtenus par moulage par injection

(réceptacle 2, couvercle 5, moyens 6, charnières 51, cloisons 3, voire éventuellement poignée 9).

Selon l'invention, lesdits moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons permettent la mise en place desdites cloisons 3
5 selon deux directions D1, D2 distinctes et, notamment perpendiculaires entre elles selon l'exemple non limitatif de la figure 2, parallèles au plan de la paroi de fond 20.

Par ailleurs, ces moyens comprennent au moins un élément de connexion 7 fixé à la paroi de fond 20 dudit réceptacle 2, d'axe longitudinal
10 perpendiculaire à la paroi de fond 20 et présentant plusieurs rainures d'emboîtement, 71, 72, 73, 74. Les axes des rainures sont parallèles entre eux, lesdites rainures étant réparties autour de l'axe longitudinal dudit élément de connexion 7. Chaque rainure d'emboîtement 71, 72, 73, 74 permet de recevoir l'extrémité d'une cloison 3.

15 Telles qu'illustrées selon un exemple non limitatif, lesdites rainures d'emboîtement 71, 72, 73, 74 sont au nombre de quatre par élément de connexion 7, et réparties successivement entre elles à 90° autour de l'axe longitudinal dudit élément. Un tel élément de connexion 7 peut permettre la fixation de quatre cloisons réparties autour de l'axe longitudinal dudit élément,
20 à 90°, tel qu'illustré à la figure 3.

Selon un mode de réalisation, l'élément de connexion 7 peut être fixé à la paroi de fond 20 dudit réceptacle 2 au moyen de parties mutuellement engageantes 26, 75 entre la paroi de fond 20 et ledit élément de connexion 7.

25 Selon un mode de réalisation, ledit élément de connexion 7 et le réceptacle 2 sont des pièces plastiques moulées, lesdites parties mutuellement engageantes 26, 75 entre ladite paroi de fond 20 et ledit élément de connexion 7 étant réalisées lors du moulage desdites pièces plastiques moulées. En d'autres termes les parties mutuellement engageantes entre la
30 paroi de fond 20 et ledit élément de connexion 7 sont respectivement des pièces monobloc, d'une part dudit élément de connexion 7 et, d'autre part, du

réceptacle 2 de la valisette.

Selon un mode de réalisation illustré selon un exemple non limitatif des figures 4a, 4b et 5, les parties mutuellement engageantes comprennent un pied 75 dudit élément de connexion et un rail 26 de la paroi de fond. Ledit pied 75 est apte à être fixé par un mouvement de translation dans le rail 26 de ladite paroi de fond 20.

Plus particulièrement, tel qu'illustré selon l'exemple de la figure 5, le rail 26 peut être constitué par deux ailes 27, 28 s'étendant dans le volume interne du réceptacle 2 au-dessus d'un orifice 29 de la paroi de fond 20. Le pied 75 comprend alors deux gorges 76, 77 dimensionnées de telle façon que lesdites ailes 27, 28 du rail peuvent coulisser, au jeu d'emboîtement, près dans les gorges 76, 77.

La fixation du pied 75 dans le rail 26 peut être complétée au moyen d'un alésage 78 dudit pied 75 permettant la fixation d'un élément de verrouillage 8 au travers dudit orifice 29 de la paroi de fond 20. Cet élément de verrouillage comprend notamment une pointe 80 qui vient s'encastrer dans l'alésage 78 du pied 75 et une partie 81 correspondant notamment à la dimension de l'orifice 29, venant obturer cet orifice 29.

Cet élément de verrouillage 8 permet ainsi de bloquer en translation le pied 75 dans le rail 26.

Selon une autre alternative non illustrée, les parties mutuellement engageantes entre ledit élément de connexion 7 et la paroi de fond 20 forment une fixation baïonnette. Ces deux parties peuvent donc être fixées l'une à l'autre par un mouvement de poussée-tournée entre lesdites parties.

Selon un mode de réalisation, les cloisons 3 peuvent être fixées en engageant deux bords 31, parallèles, de ladite cloison 3 dans deux rainures d'emboîtement appartenant soit à deux éléments de connexion 7, successifs, ou encore appartenant respectivement à un élément de connexion 7 et l'une des parois latérales 21, 22, 23, ou 24 du réceptacle 2.

D'une manière générale, l'axe des rainures d'emboîtement 30,

71, 72, 73, 74 est perpendiculaire au plan de la paroi de fond 20 du réceptacle 2.

Selon un mode de réalisation préféré, deux rainures d'emboîtement 30, 71, 72, 73, 74, successives, permettant la fixation d'une même cloison sont toujours écartées d'une même distance prédéterminée, que ce soit selon la première direction D1 ou encore selon ladite seconde direction D2. Lesdites cloisons 3 sont alors de préférence, toutes standard, de mêmes dimensions. constituées notamment d'une plaque sensiblement rectangulaire.

Selon un mode de réalisation illustré plus particulièrement aux figures 3, chaque rainure d'emboîtement 30, 71, 72, 73, 74, appartenant soit audit élément de connexion 7, soit à l'une des parois latérales 21, 22, 23, 24 du réceptacle 2 peuvent présenter une section élargie, de dimension supérieure à l'entrée desdites rainures d'emboîtement 30, 71, 72, 73, 74. Lesdites cloisons sont donc fixées par leur bord 31 en faisant coulisser les bords 31 de ladite cloison 3 depuis l'extrémité supérieure des rainures d'emboîtement 30, 71, 72, 73, 74 qui, telles qu'illustrées à la figure 3 sont débouchantes.

Telle qu'illustrée aux figures, ladite valisette peut être pourvue d'une poignée 9, notamment solidarisée au niveau de la paroi latérale opposée à la paroi latérale présentant lesdites charnières 51 entre le réceptacle et le couvercle 5.

Avantageusement, une telle valisette permet de compartimenter à souhait le réceptacle 2 en permettant le réglage de la dimension des cases selon les deux directions distinctes D1 et D2, notamment perpendiculaires D1 et D2. La dimension des cases peut être augmentée, notamment d'une unité de dimension, selon une première direction D1 en retirant l'une des cloisons, et augmenter une unité de dimension selon la seconde direction D2 en retirant une autre cloison.

De préférence, la hauteur desdits éléments de connexion 7 correspond sensiblement à la hauteur des cloisons 3. Par ailleurs, de préférence, la hauteur des cloisons correspond sensiblement à la hauteur des

parois latérales 21, 22, 23, 24 du réceptacle.

Naturellement, d'autres buts et avantages de la présente invention auraient pu être envisagés sans pour autant sortir du cadre de l'invention définie par les revendications ci-après.

REVENDEICATIONS

1. Valisette (1) comprenant :

- un réceptacle (2) présentant une paroi de fond (20) et quatre parois latérales (21, 22, 23, 24), définissant une ouverture (25),
- 5 - des cloisons (3), amovibles,
- des moyens (7, 30) pour fixer de manière amovible lesdites cloisons (3), perpendiculairement à ladite paroi de fond (21), aptes à compartimenter ledit volume dudit réceptacle (2) en plusieurs cases ouvertes (4),
- 10 - un couvercle (5), articulé au réceptacle (2), permettant, dans une position de fermeture, d'obturer simultanément ladite ouverture (25) dudit réceptacle (2) et lesdites ouvertures desdites cases (4),
- des moyens (6) pour verrouiller ledit couvercle (5) dans ladite position de fermeture
- 15 caractérisé en ce que lesdits moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons permettent la mise en place desdites cloisons (3) selon deux directions (D1, D2), distinctes, notamment perpendiculaires entre elles, comprenant au moins un élément de connexion (7) fixé de manière amovible à ladite paroi de fond (20) dudit réceptacle (2), d'axe longitudinal perpendiculaire
- 20 à ladite paroi de fond (20) et présentant plusieurs rainures d'emboîtement (71, 72, 73, 74), parallèles entre elles, réparties autour de l'axe longitudinal dudit élément de connexion (7), chaque rainure d'emboîtement (71, 72, 73, 74) étant apte de recevoir l'extrémité d'une cloison (3).

2. Valisette selon la revendication 1, dans laquelle l'élément de connexion (7) est fixé à ladite paroi de fond (20) dudit réceptacle (2) au moyen de parties mutuellement engageantes (26, 75) entre ladite paroi de fond (20) et ledit élément de connexion (7).

3. Valisette selon la revendication 2, dans laquelle ledit élément de connexion (7) et ledit réceptacle (20) sont des pièces plastiques moulées, lesdites parties mutuellement engageantes (26, 75) entre ladite paroi de fond (20) et ledit élément de connexion (7) étant réalisés lors du moulage

desdites pièces plastiques moulées.

4. Valisette selon la revendication 2 ou 3, dans laquelle les parties mutuellement engageantes comprennent un pied (75) dudit élément de connexion apte à être fixé par un mouvement de translation dans un rail (26)
5 de ladite paroi de fond (20).

5. Valisette selon la revendication 4, dans laquelle ledit rail (26) est constitué par deux ailes (27, 28) dirigées l'une vers l'autre, s'étendant au dessus d'un orifice (29) de la paroi de fond (20), ledit pied (75) comprenant deux gorges (76, 77) à l'intérieur desquelles peuvent coulisser lesdites ailes
10 (27, 28) dudit rail (26).

6. Valisette selon la revendication 5, dans laquelle le pied (75) présente un alésage (78) pour la fixation par encastrement d'un élément de verrouillage (8) au travers dudit orifice (29) de la paroi de fond (20), apte à bloquer en translation le pied (75) dans ledit rail (26).
15

7. Valisette selon la revendication 2 ou 3, dans laquelle les parties mutuellement engageantes forment une fixation baïonnette.

8. Valisette selon l'une des revendications 1 à 7, dans laquelle lesdits moyens pour fixer de manière amovible lesdites cloisons comprennent des rainures d'emboîtement (30) formées sur la surface intérieure des parois
20 latérales (21, 22, 23, 24) dudit réceptacle (2).

9. Valisette selon l'une des revendications 1 à 8, dans laquelle lesdites cloisons (3) sont constituées par des éléments comprenant deux bords (31), parallèles entre eux, destinés à coopérer avec lesdites rainures d'emboîtement (30, 71, 72, 73, 74), les deux bords (31) desdites cloisons (3)
25 présentant une section élargie, de dimension supérieure à l'entrée des rainures d'emboîtement (30, 71, 72, 73, 74).

10. Valisette selon l'une des revendications 1 à 9, dans laquelle lesdites rainures d'emboîtement (71, 72, 73, 74) sont au nombre de quatre par élément de connexion (7), réparties successivement entre elles à
30 90° autour de l'axe longitudinal dudit élément de connexion (7).

2/2

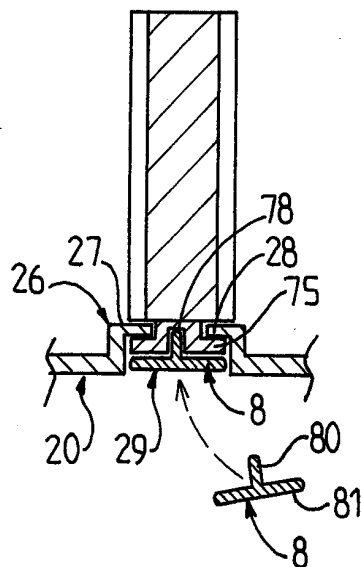
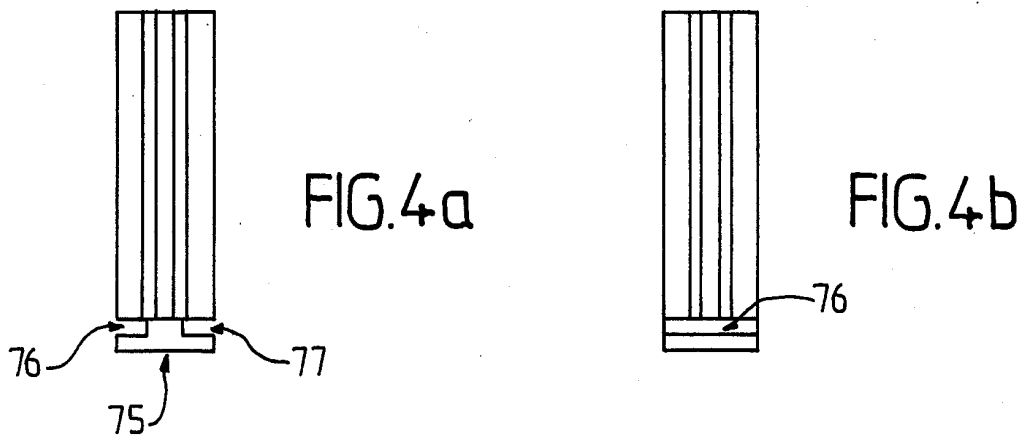
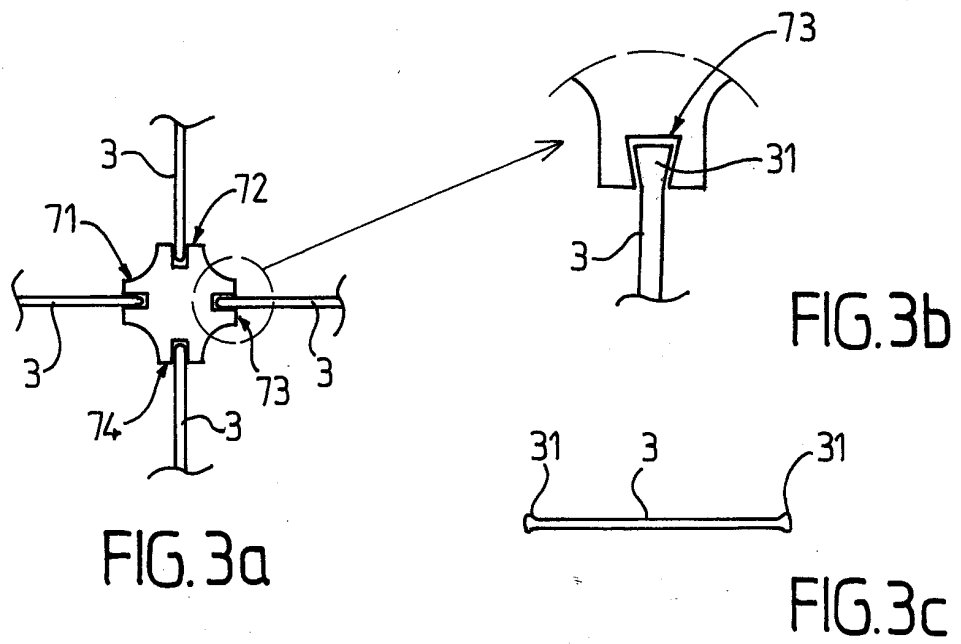


FIG. 5



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 747430
FR 1100399

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 1 159 894 A1 (PLASCO INJECTION SARL [FR]) 5 décembre 2001 (2001-12-05)	1-3,8,10	A45C13/02
Y	* abrégé * * alinéas [0008], [0010], [0012] - [0016] * * figures *	9	
Y	----- US 4 966 295 A (PARRISH CAROLYN L [US]) 30 octobre 1990 (1990-10-30) * abrégé * * figure 9 * * colonne 4, ligne 38 - ligne 48 *	9	
A	----- WO 95/15704 A1 (KINGSTON CASE CO LTD [GB]; THOMPSON MICHAEL NORMAN [GB]) 15 juin 1995 (1995-06-15) * abrégé * * figures *	1	
A	----- DE 44 33 680 A1 (RIMOWA KOFFERFABRIK GMBH [DE]) 28 mars 1996 (1996-03-28) * abrégé * * figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45C B25H B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
29 août 2011		Zetzsche, Brigitta	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1100399 FA 747430**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **29-08-2011**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1159894	A1	05-12-2001	AUCUN	

US 4966295	A	30-10-1990	AUCUN	

WO 9515704	A1	15-06-1995	AU 1197195 A	27-06-1995
			CA 2176711 A1	15-06-1995
			DE 69424800 D1	06-07-2000
			DE 69424800 T2	01-02-2001
			EP 0732884 A1	25-09-1996
			JP 9506277 T	24-06-1997

DE 4433680	A1	28-03-1996	AUCUN	
